

Conseil Municipal du 5 novembre 2013

Compte rendu

PRESENTS : M. BEUZIT, H. ST JALM, A. LOZAC'H, JP. MORVAN, A. POYET
C. OLLIVIER, J. LE ROUX, J. TWARZ - G. PORCHER

ABSENT : F. MARZIN

PROJET COMMERCE

Les travaux d'aménagements extérieurs confiés à l'entreprise COLAS ont commencé depuis 1 semaine

Ces travaux consistent en l'aménagement d'une place publique, avec création de 16 stationnements dont 2 PMR (Population à mobilité réduite) et cycles, terrasse réservé au commerce, aménagements paysagers, création d'un cheminement piétonné vers la salle amzer vad, amélioration de l'accès vers la mairie et l'agence postale, aménagement d'un espace de loisirs et extension de l'éclairage public.

Accord du conseil pour l'achat d'un Four mixte, Four à Pizza auprès de la société Comptoir de Bretagne montant : 5 799,00 HT

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Depuis mars 1980, le siège du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Plouigneau est fixé en Mairie de Lannéanou, le secrétariat est assuré par la secrétaire de mairie à raison d'un temps de travail fixée à 3 h 30 par semaine.

Le Syndicat alloue annuellement à la Commune une somme calculé suivant le traitement de Madame OLLIVIER, soit : **Indice Majoré (en vigueur) x 3,50/35** (remboursement du traitement brut et des charges patronales).

L'arrêté préfectoral du 17 mai 2013 met fin au 31 décembre 2013 à l'exercice des compétences du syndicat primaire dans le cadre de sa dissolution et transfert l'ensemble au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF).

Cette nouvelle disposition met donc fin à l'exercice du secrétariat assuré par la Commune.

Accord des conseillers.

SYNDICAT DES COURS D'EAU DU TREGOR

Accord des conseillers sur la modification des statuts pour permettre l'adhésion de la commune de Plouégat-Moysan au syndicat.

MORLAIX COMMUNAUTE

Actuellement, la commune bénéficie de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) jusqu'au 31 décembre 2013.

Si la convention n'est pas reconduite, Morlaix Communauté, dans un souci de solidarité avec les communes les moins structurées de l'agglomération, a décidé de mettre à disposition son service travaux.

Cette mise à disposition a pour objet la réalisation de missions telles que des diagnostics techniques, classement de voirie ou tout autre domaine de compétence du service.

Le coût de cette mise à disposition est fixé à 30 € de l'heure ou 210 € la journée.

Une convention doit être signée en la commune et Morlaix Communauté pour l'année 2014.

Accord du conseil pour autoriser le maire à signer cette convention.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 15 février 2014.

Le Conseil Municipal désigne Madame Claudie LE NAOUR comme agent recenseur.



FIN DE SEANCE